

6^e ÉDITION



Rendez-vous
Mardi 4 avril 2023
N'oubliez pas de vous inscrire !!!

CHALLENGE DRONES 2023

VOUS ÊTES COLLÉGIEN(NE)S, LYCÉEN(NE)S, ÉTUDIANT(E)S

VOUS RÊVEZ DE FABRIQUER UN DRONE

CE CHALLENGE EST POUR VOUS !!!



6^e ÉDITION CHALLENGE DRONES 2023

Le campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique Nouvelle-Aquitaine organise son sixième challenge drones. Il vise à encourager les jeunes de l'académie de Poitiers, qu'ils soient collégiens, lycéens ou étudiants à l'innovation technologique. Nous les invitons à se rassembler le temps d'une journée pour un challenge sur le thème des drones.



| | |
|--------------------------|---|
| PRE-INSCRIPTION | <p>Première étape : date limite le 9 décembre 2022</p> <p>Proposer un scénario pour une activité originale du drone dans le cadre de l'humanitaire, de la santé, de l'environnement ou de la sécurité.</p> |
| INSCRIPTION | <p>Deuxième étape : au plus tard le 16 décembre 2022</p> <p>Publication des candidatures retenues par le comité de pilotage du challenge.</p> |
| VIDEO | <p>Troisième étape : date limite le 3 mars 2023 (facultatif)</p> <p>Réalisation d'une vidéo (1min) montrant l'avancée du projet.</p> |
| REALISATION | <p>Quatrième étape : date limite le 27 mars 2023</p> <p>Fabriquer tout ou partie d'un drone capable d'atteindre l'objectif fixé.</p> |
| VIDEO | <p>Cinquième étape : date limite le 27 mars 2023 (facultatif)</p> <p>Réalisation d'une vidéo (1min) montrant le vol définitif de votre drone.</p> |
| JOURNEE CHALLENGE | <p>Sixième étape : le 4 avril 2023</p> <p>Démonstration commentée du drone en action, par chaque équipe inscrite. Une partie de la présentation sera faite en anglais.</p> |

RÈGLEMENT

Article 1 : Ce challenge est ouvert aux collégien(ne)s, lycéen(ne)s, étudiant(e)s de l'académie de Poitiers. Chaque équipe participera à l'une des catégories suivantes : catégorie « Collège », catégorie « Lycée », catégorie « Supérieur ». Les équipes constituées d'élèves et étudiants de l'enseignement supérieur seront dans la catégorie « Supérieur ».

Article 2 : Chaque équipe est constituée de cinq élèves maximum (la mixité est souhaitable) et doit être encadrée par un professeur référent qui peut prendre en charge plusieurs équipes. Le référent doit assurer les relations administratives entre l'équipe et les coordonnateurs du challenge.

Chaque équipe doit désigner deux pilotes possibles : le pilote principal et le pilote remplaçant.

Article 3 : Le scénario proposé par chaque équipe sera obligatoirement décrit sur la fiche d'inscription (**date limite le 9 décembre 2022**) en précisant le domaine d'utilisation : humanitaire, santé, environnement ou sécurité.

Article 4 : Chaque équipe participant au challenge a la possibilité de collaborer avec un établissement ou une entreprise. Dans le cadre d'un partenariat, il sera obligatoire de le préciser lors de la présentation orale.

Article 5 : Caractéristiques du drone :

Les caractéristiques de votre drone seront celles d'un **aéromodèle catégorie A**. Nous conseillons aux équipes de consulter le guide DSAC (Direction de la sécurité de l'Aviation civile) sur la réglementation qui s'applique à ce type d'aéromodèle : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide_%20aeromodelisme_models_reduits_drones_de_loisir.pdf
Pour des mesures de sécurité, le campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique impose des contraintes supplémentaires :

- Poids : inférieur à 800g (charges comprises)
- 4 pieds minimum
- 4 hélices maximum, en matériau plastique souple (pas de carbone, pas de composite)

L'achat d'un drone est autorisé à condition qu'un élément au moins de l'appareil soit modifié ou ajouté pour atteindre l'objectif du scénario.

Aucune dotation en drone ne sera effectuée par le comité d'organisation. Le financement du matériel est à la charge des établissements participants.



Article 6 : Attestation de formation de télé pilotes

Chaque participant, y compris les professeurs accompagnateurs, se présentera le jour du challenge drone avec une attestation de formation des télé pilotes d'aéronefs civils circulant sans personne à bord utilisés à des fins de loisir **et** un extrait d'enregistrement de l'aéronef télé piloté.

Pour obtenir ces documents, il suffit d'ouvrir directement le site web à l'adresse suivante : <https://fox-alphatango.aviation-civile.gouv.fr> (voir pièce jointe : Accéder à la formation Fox Alpha Tango).

Article 7 : Déroulement du challenge

Lors de la journée Challenge drones, le temps imparti pour chaque équipe sera de 20 minutes pour permettre :

- L'installation sur la zone d'évolution (~ 5 min),
- La démonstration de l'activité avec le drone et la présentation orale, en direct, liée à la démonstration. (~10 min),
- Les questions du jury (~ 5 min),

Attention !!! Aucune personne ne sera admise dans la zone d'évolution pendant la démonstration (moteur tournant).

Article 8 : La participation au challenge implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'arbitrage du Campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique Nouvelle-Aquitaine.

Article 9 : Les participants majeurs ou les représentants légaux (pour les mineurs) autorisent expressément et gracieusement la citation de leur nom ainsi que la reproduction, la représentation et la publication de photographies.

Article 10 : Le comité d'organisation se réserve le droit d'organiser une présélection des équipes par département si le nombre d'équipes inscrites dépasse les possibilités d'accueil des démonstrations sur la journée consacrée au challenge.

Article 11 : Si des circonstances particulières l'y contraignent, le campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce challenge.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

Les candidats doivent fournir tous les renseignements utiles qui permettent aux organisateurs d'accueillir leurs démonstrations. Pour cela, ils doivent remplir la fiche d'inscription avec précision (notamment décrire le scénario) et l'envoyer par mail à l'adresse suivante : cmq.aero@ac-poitiers.fr avant le **9 décembre 2022**. En cas de modification ultérieure à la candidature, ils doivent informer et obtenir l'accord du comité d'organisation du challenge.

Les participants doivent répondre à toute question posée par le comité d'organisation pour préparer l'accueil des démonstrations et vérifier les règles de sécurité vis-à-vis du public et des locaux. Des modifications éventuelles peuvent être imposées par ce comité en cas de contraintes de sécurité.



Les participants assurent le transport et l'installation de leur démonstration dans les locaux mis à leur disposition.

L'ensemble des équipes acceptent que les organisateurs communiquent sur leur participation, avant et après le challenge.

Chaque établissement peut inscrire deux équipes maximum. **Le déplacement des équipes est organisé et financé par chaque établissement.**

Prévoir un pique-nique pour chaque participant (élèves et encadrants) pour la journée du Mardi 4 avril 2023.

JURY ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury est composé de représentants du campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique Nouvelle Aquitaine, de représentants d'entreprise, de représentants du rectorat de l'académie de Poitiers et du conseil régional Nouvelle Aquitaine.

Toutes les équipes qui achèvent leur projet et le présentent au jury le jour du challenge sont récompensées.

CALENDRIER

20 septembre 2022 : publication du règlement définitif et de la fiche d'inscription ;

9 décembre 2022 : date de clôture définitive des inscriptions ;

16 décembre 2022 : notification de l'acceptation des candidatures par le comité d'organisation ;

3 mars 2023 et 27 mars 2023 (facultatif) : dates d'envoi du fichier vidéo. Il sera adressé au comité d'organisation du challenge. Après acceptation des candidatures, une adresse mail vous sera communiquée.

4 avril 2023 : Journée Challenge drones : démonstration commentée en français et anglais devant le jury et le public au complexe sportif Colette Besson à Buxerolles.

CONTACT

Pour l'inscription, pour toute correspondance ou toute information complémentaire, s'adresser à :

- par email à : cmq.aero@ac-poitiers.fr

- par téléphone au Campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique Nouvelle-Aquitaine :

05.16.52.65.18

